



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Torcy, le 11 JUIL. 2016

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le jeudi 23 juin 2016 à 10h30 en sous-préfecture du Raincy
Participants	Monsieur Alain BUCQUET, sous-préfet du Raincy Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy Monsieur Pascal POPELIN, député de Seine-Saint-Denis Monsieur Yves ALBARELLO, député de Seine-et-Marne Madame Aline ARCHIMBAUD, sénatrice de la Seine-Saint-Denis Monsieur Gilbert ROGER, sénateur de la Seine-Saint-Denis Monsieur Michel BILLOUT, sénateur de la Seine-et-Marne Madame Dominique DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis Monsieur Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis Monsieur Dominique BAILLY, maire de Vaujours Monsieur Bastien POUBEAU, Autorité de sûreté nucléaire Monsieur Thierry CHRUPEK, Autorité de sûreté nucléaire Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale DRIEE 77 Monsieur Alexandre BARBERO, unité territoriale DRIEE 77 Madame Isabelle GRIFFE, chef de l'unité territoriale DRIEE 93 Monsieur Olivier ROUSSELLE, Chargé de mission, DRIAIF Ile-de-France Monsieur Jean-Philippe HORREARD, ARS 93 Madame Aurélie THOUET, ARS 93 Madame Nelly DANINTHE, Conseil Départemental Seine-et-Marne Monsieur Jean-Luc MARCHAND, directeur industriel et carrière de Placoplatre Monsieur Gilles BOUCHET, responsable du développement des carrières Placoplatre Madame Sophie MAMBRINI, responsable environnement carrières Placoplatre Monsieur Eric ROYER, chef de projet Bois de Guizy Monsieur Eric FLAMAND, conseiller de Placoplatre Monsieur Florian MALHERBE, délégué du personnel Placoplatre Monsieur Jamel KOTBI, délégué CHSCT Placoplatre Monsieur Emmanuel IBANEZ, délégué CE Placoplatre Monsieur Daniel SALOMON, association Nature environnement 77 Monsieur Francis REDON, association Nature environnement 93 Monsieur François COSSERAT, association du Mouvement national de lutte pour l'environnement Monsieur Lionel MASSON, association ADEBF Monsieur Grégory JURADO, association pour la défense de l'environnement du bois fleuri Monsieur Daniel DEBECKERS, association les amis de la terre de la Dhuy Monsieur Gérard MUNAUT, association Coubron environnement ADESBB 93 Madame Sophie BAOUR, préfecture de Seine-Saint-Denis Madame Chloé HENRY, sous-préfecture du Raincy Madame Magali BARBIER, sous-préfecture de Torcy Monsieur Grégory MESBAH, sous-préfecture de Torcy

Le présent compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance

Ordre du jour de la commission :

1. Présentation de l'avis de l'ASN sur le suivi radiologique des opérations de dépose des canalisations
2. Compte rendu de l'ASN sur les interventions prévues du tiers-expert
3. Point d'avancement du chantier Placoplatre
4. Réponses complémentaires de Placoplatre à la lettre des Préfets (comparaison des activités détectées, d'une part, aux seuils de détection des appareils, et d'autre part, aux hypothèses retenues dans l'évaluation des risques dans le protocole).
5. Présentation par Placoplatre des résultats de la campagne de sondages, des mesures de suivi environnemental et du calendrier prévisionnel des travaux et de dépôt du dossier carrière.
6. Questions diverses
 - Réponse aux demandes d'environnement 93 et NE 77 effectuées par courrier du 25/5/2016
 - demande de saisine et expertise de l'IRSN concernant les puits
 - demande d'un état des lieux du réseau d'assainissement de la totalité de l'ancien site CEA

Le sous-préfet du Raincy ouvre la séance en demandant à l'assemblée si des propos liminaires précèdent l'ordre du jour.

Mme DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis, attire l'attention des membres de la CSS sur la demande de Mme LOPEZ (association Nature environnement 77) quant à l'audition en CSS, en qualité de personnes qualifiées, de M. Damien GIRARD, maire de Pontfaverger-Moronvilliers, et de M. René PETITPRETRE, président de l'association de défense de l'environnement de Pontfaverger-Moronvilliers et sa région.

Le sous-préfet de Torcy indique que, conformément à l'article 3 de l'arrêté inter-préfectoral portant création de la Commission de suivi de site (CSS) du Fort de Vaujours, l'audition de personne extérieure doit être approuvée à la majorité des membres du bureau. En l'espèce, Mme LOPEZ et le sénateur ROGER étaient favorables à la participation de ces invités. Le sous-préfet précise par ailleurs que l'audition de ces invités était inopportune puisque leurs témoignages concerneraient un site nullement comparable à celui du fort de Vaujours.

M. LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis, indique qu'il y voit des similitudes. M. REDON (association Nature environnement 93) confirme, ajoutant que l'intérêt est la présence d'interlocuteurs du CEA sur le site de Moronvilliers et donc la possibilité de connaître l'historique des sites. De plus, il informe avoir en sa possession des compte rendus de CHSCT communs à Moronvilliers et Vaujours qui apportent des informations utiles sur le fonctionnement du site de Vaujours.

M. BAILLY, maire de Vaujours, déclare avoir pris l'attache du maire de Pontfaverger-Moronvilliers, lequel ne lui a jamais répondu et aurait par ailleurs tenu des propos inappropriés à son encontre par voie de presse. Il insiste sur sa volonté de ne point politiser inutilement les travaux de la commission et indique donc son avis défavorable à l'invitation en CSS des personnes proposées par Mme LOPEZ. Il rappelle qu'il existe un centre d'information sur le site de Placoplatre consultable sur rendez-vous.

Le sous-préfet du Raincy propose de suivre l'ordre du jour.

1. Présentation de l'avis de l'ASN sur le suivi radiologique et les interventions prévues du tiers-expert

L'ASN rappelle que son avis concerne uniquement les terrains non impactés par des tirs d'uranium, sur le territoire de Vaujours (hors Fort central).

L'ASN indique avoir procédé à la clôture de cette première inspection du 17 décembre 2015 suite au mémoire et aux éléments apportés par Placoplatre, puis présente aux membres de la CSS les réponses apportées par Placoplatre à l'inspection, son avis du 3 juin 2016 et le suivi des contrôles radiologiques. L'ASN rappelle ensuite l'organisation de la tierce expertise et ses interventions effectuées de façon « semi-inopinée » la date étant annoncée pour des raisons d'organisation de chantier mais le périmètre des contrôles et le choix précis des bâtiments étant inconnu de Placoplatre (*cf diaporama ci-joint*). Elle propose à la CSS d'étendre ses missions aux canalisations.

Sur les questions relatives à l'historique du site, l'ASN rappelle que l'objectif de la CSS est le contrôle des travaux réalisés par Placoplatre et leurs incidences sur l'environnement et pour la protection des salariés travaillant sur le site. L'ASN vérifie que l'exploitant réalise des mesures ciblées sur la base de l'étude historique, ainsi que des mesures aléatoires permettant de confirmer les informations contenues dans celle-ci.

Enfin, l'ASN précise que le budget de la tierce expertise n'est pas fixe mais que le laboratoire interviendra autant que nécessaire afin de respecter le cahier des charges défini par l'ASN. Elle indique par ailleurs que le tiers expert déjà est intervenu sur le site du 20 au 22 juin.

A l'issue de sa présentation, l'ASN demande à Placoplatre de réaliser le suivi des canalisations dans un bilan trimestriel avec une synthèse des mesures interprétées, comparés à des données de référence et éléments de contexte, aux fins d'une information optimale des membres de la CSS.

Mme DELLAC demande par ailleurs la communication des échanges entre l'IRSN et Placoplatre, pour lesquels l'ASN confirme le caractère transmissible des courriers. Néanmoins, l'ASN explique que ces échanges sont particulièrement techniques, et qu'en outre ceux-ci sont intégralement synthétisés dans ses avis communiqués aux membres de la CSS.

2. Les inquiétudes récurrentes quant aux pollutions autres que radiologiques.

M. MUNAUT (association Coubron environnement ADESBB 93) réitère ses préoccupations déjà exposées lors de précédentes CSS au sujet de pollutions chimiques. M. LAPORTE soutient ses inquiétudes.

M. LAPORTE indique être également favorable à l'exploitation de carrière de gypse mais insiste sur la nécessité de prévenir tous risques, notamment chimiques. Il transmettra à la CSS une demande d'expertise par la CRIIAD.

Le sénateur ROGER indique que les trois sénateurs (Mme ARCHIMBAUD et M. BILLOUT) sont favorables à l'exploitation de la carrière par Placoplatre après une remise à niveau du site, mais que les travaux préparatoires doivent présenter toutes les garanties nécessaires. Il ajoute que la présence de l'ASN, autorité indépendante, est particulièrement rassurante en ce qui concerne d'éventuels risques de pollution radiologique, et qu'en complément, la nomination d'un expert chargé des pollutions chimiques, serait appréciable. La sénatrice ARCHIMBAUD confirme souscrire à cette analyse et remercie l'ASN pour son travail et pour la garantie de son indépendance et précise qu'il n'est pas utile d'avoir recours à un nouvel expert sur le plan radiologique autre que l'ASN et le CENBG. Elle ajoute que l'absence d'expertise quant aux autres pollutions est problématique. Elle souhaiterait également avoir un calendrier général du projet.

M. BAILLY, chef de l'unité territoriale DRIEE 77, rappelle aux membres de la CSS que les travaux de démolition, préalables à l'exploitation d'une carrière de gypse, sont placés sous contrôle de l'ASN pour pallier tout risque radiologique, et que dans un second temps, un diagnostic des sols par un expert sera nécessairement intégré à la demande d'exploitation de la carrière pour prévenir tout risque notamment chimique.

3. Point d'avancement du chantier Placoplatre et présentation des résultats de la campagne de sondages, des mesures de suivi environnemental et du calendrier prévisionnel

Placoplatre présente d'abord aux membres de la CSS le complément du protocole pour le démantèlement des canalisations et ses différentes étapes, de l'analyse historique à l'organisation du processus après catégorisation des canalisations et identification des pollutions attendues (*cf diaporama 1 ci-joint*).

A la demande de l'association Nature environnement 93 quant à l'opportunité du découpage du territoire, Placoplatre précise que le phasage est indispensable à l'exécution du chantier de démantèlement.

Après l'explication technique du procédé de recherche des pollutions (les canalisations ciblées sont traversées par de l'eau ensuite stockée et faisant l'objet de prélèvements analysés), l'ASN rappelle l'avis de l'IRSN validant cette méthode de suivi.

Placoplatre explique ensuite la suspension temporaire du chantier de démolition en raison d'un non-respect des procédures internes et de sécurité du sous-traitant. Placoplatre précise que le choix de ses partenaires relève de ses uniques prérogatives, et attend que ceux-ci se conforment scrupuleusement au haut degré d'exigence demandée en matière de sécurité.

Placoplatre présente les travaux en cours (débroussaillage, dépollution pyrotechnique, désamiantage et démolition), les résultats des mesures et investigations complémentaires, la comparaison des activités détectées avec les seuils de détection des appareils, le bilan environnemental (eau et sols), et enfin le calendrier prévisionnel des travaux (*cf diaporama 2 ci-joint*).

Placoplatre précise que les services de la DIRECCTE font régulièrement des inspections inopinées.

A la demande récurrente de membres de la CSS d'obtenir transmission des rapports de la DIRECCTE, le sous-préfet du Raincy rappelle que les procédures de la DIRECCTE ne permettent pas la publicité de ses observations, mais il invite Placoplatre à faire preuve de transparence sur ce sujet. Placoplatre précise que toutes les inspections ne font pas l'objet de rapports.

M. LAPORTE et Mme DELLAC s'inquiètent du nombre réel de bâtiments ensevelis. Placoplatre explique que les bâtiments découverts sont connus et figurent dans le dossier d'abandon du site et qu'aucun autre bâtiment non recensé dans le dossier d'abandon n'a été trouvé.

M. SALOMON demande la transmission de la liste des composants explosifs.

M. REDON demande la communication du calendrier d'exploitation. Placoplatre répond que le dépôt du dossier ICPE suivra les travaux de démolition et d'assainissement du site.

*
* *

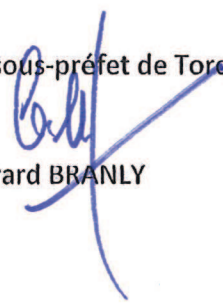
Le sous-préfet du Raincy, après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lève la séance à 12H45.

Le sous-préfet du Raincy



Alain BUCQUET

Le sous-préfet de Torcy



Gérard BRANLY